

MARCHE FORAIN DE LA RAVINE BLANCHE

MARCHE AUX FLEURS

MARCHE ALIMENTAIRE DE LA RAVINE DES CABRIS



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

SOMMAIRE

I - Propos introductifs

II - Les faits marquants

III - Le contrat de prestations intégrées et gouvernance

IV – La Gouvernance

V - Présentation des marchés (*données d'activité*)

- Le marché forain de la Ravine Blanche
- Le marché aux fleurs
- Le marché alimentaire de la ravine des cabris

VI - Effectifs et qualification du personnel

VII - Aménagements effectués

VIII- Communication et promotion des marchés de plein air

IX - Perspectives 2023

X - Compte rendu financier 2022

- Le résultat d'exploitation
- Conclusion

XI - ANNEXES

- Extrait du registre du commerce et des sociétés
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle
- Justificatif d'inscription aux régimes sociaux obligatoires

I - PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2022 marque le 2ème exercice en revue de l'activité des marchés de plein air confiés par la Ville de Saint Pierre à la SPL OPUS par contrat de prestations intégrées signé en décembre 2020.

Une année caractérisée par les effets de l'inflation mondiale, qui s'est établie, selon l'Insee à + 5.2 %, impactant notamment les secteurs de l'alimentation, de l'habillement et des transports.

En parallèle, le début d'année 2022 a débuté avec le passage du cyclone Batsirai qui a touché le département en février, et provoqué d'importants dégâts et pertes pour le secteur agricole.

Une année de reprise donc particulièrement difficile pour le secteur des marchés de plein air, après la période liée à la crise Covid.

Les marchés ont néanmoins réussi à se maintenir et résister, malgré une clientèle davantage arbitraire et vigilante dans son panier d'achats.

Enfin, face à la demande croissante des habitants du secteur de la ravine des cabris et en application des obligations contractuelles prévues au contrat de prestations intégrées, la SPL OPUS a initié la création d'un MARCHE ALIMENTAIRE sur le secteur, qui a vu le jour le 12 octobre 2022.

Le présent rapport retrace sur les plans qualitatifs et financiers les données d'activité des marchés de plein air confiés en gestion à la SPL OPUS. Il fait ressortir pour l'exercice passé sous revue un résultat d'exploitation négatif de **21 407 €**, déficitaire pour la seconde année consécutive.

Bien que ce déficit ait été contenu de plus de moitié par rapport à l'exercice 2021, du fait d'une maîtrise des coûts de fonctionnement, de l'instauration d'un nouveau règlement intérieur et d'un réajustement plus équitable des tarifs de droit de place, il n'est pas sans impact sur le plan financier pour la SPL OPUS, en dépit des efforts déployés.

Il conviendra donc de réfléchir à une nouvelle stratégie opérationnelle et fonctionnelle, et de s'interroger sur les solutions adéquates à mettre en œuvre pour ne pas fragiliser davantage l'économie de ce contrat sur les exercices à venir.

II - FAITS MARQUANTS 2022

ECONOMIQUE

- Inflation économique de +5.2 % sur l'année 2022
- Une consommation des ménages contrainte, avec un pouvoir d'achat en baisse, rendant arbitraire les modes de consommation.
- Des touristes de retour

FONCTIONNEL

- Passage du cyclone BATSIRAI en février 2022.
- Chevauchement de nombreuses manifestations de la Ville sur le site SALAHIN posant des difficultés organisationnelles pour le marché
- L'inauguration du marché alimentaire sur le secteur de la ravine des cabris le 12 octobre 2022

FINANCIER

- un réajustement plus équitables des redevances à compter du 01.01.2022
- Décision de l'Autorité Municipale de la gratuité des redevances pour les forains sur le marché de la ravine blanche le 5 février 2022 en mesure de solidarité
- Un déficit d'exploitation contenu mais difficile à résorber.
- Des charges qui restent constantes malgré les efforts de mutualisation entrepris.

III – LE CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES



La Ville de Saint-Pierre et la SPL OPUS ont signé le contrat de prestations intégrées le 21 décembre 2020. Le contrat prévoyait un transfert des activités des marchés de plein air au 1^{er} janvier 2021. Le démarrage effectif est finalement intervenu au 1^{er} mars 2021.

En application de l'article 1.2 du contrat de prestations intégrées, le délégataire a pour missions :

- « D'assurer l'organisation et la gestion des marchés confiés
- D'exploiter les aménagements et de gérer les missions confiées dans le strict respect des principes fondamentaux énoncés au contrat portant sur : la continuité, la régularité et la qualité du service public ; l'égalité des usagers devant le service public, le respect des caractères de l'occupation du domaine public, l'équilibre financier de l'exploitation »

Le présent rapport est remis à l'Autorité Municipale en application des dispositions de l'article 5.2 du contrat de prestations intégrées et comprend :

- Un rapport d'activité comportant une analyse de la qualité du service et relatant les perspectives et projets pour l'amélioration des marchés
- Un compte-rendu financier précisant le montant total des recettes, distinguant le montant des redevances payées par les forains et la rémunération du délégataire, et le montant des charges liées à l'exploitation

IV – LA GOUVERNANCE

❖ La Ville de Saint-Pierre

La Ville, représentée par le Maire garde l'autorité décisionnelle et de police des différents marchés de la Ville.

❖ La SPL OPUS

Société Publique Locale, la SPL OPUS a été créé en 2016 à l'initiative des Communes de Saint-Pierre, de Saint-Louis et de la CIVIS.

Elle exerce son activité exclusivement sur les territoires de ses actionnaires et est présidée par un Conseil d'Administration, composé de 6 membres élus, dont le Président Directeur Général est M. Stephen BELLON. Elle exerce ses compétences dans les domaines suivants :

- La gestion, l'exploitation et l'entretien du stationnement payant
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des parcs relais
- L'acquisition, la construction, la gestion et l'exploitation des sanitaires publics

- L'acquisition, la gestion et l'entretien du mobilier urbain
- L'acquisition et la location de parcelles privées ou de parkings privés en sous terrain ou en surface
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des infrastructures portuaires, d'abris-côtiers et leurs abords
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des halles et des marchés de plein air et de leurs abords
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des zones d'activités et espaces économique

❖ **La Commission Consultative des Marchés de Plein Air**

Une Commission Consultative des marchés de plein air a été installée par la Ville – arrêté n°2020-4809, et dont le rôle est d'émettre des avis relatifs au fonctionnement des marchés ainsi que de prévenir les conflits pouvant se produire dans l'application du règlement ou des litiges entre forains.

Elle est également chargée d'émettre des avis sur l'établissement et modification des lieux de marchés, la révision des tarifications de droits de place, révision et modification du règlement intérieur.

La Commission ne s'est pas réunie pour l'exercice passé sous revue. Des difficultés se posent à réunir les membres. Cette problématique fera l'objet de propositions et préconisations à l'Autorité Municipale en 2023, pour une révision de la composition de cette instance.

V - Présentation des marchés

Les différents marchés

La SPL OPUS assure l'organisation, la gestion et l'exploitation de 3 marchés :

- Le marché forain hebdomadaire de la Ravine Blanche
- Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris
- Le marché aux fleurs hebdomadaire sur la place du marché couvert au centre-ville

Localisation

Les périmètres mis à disposition par la Ville pour le fonctionnement des différents marchés sont les suivants :

➤ **Le marché forain de la Ravine Blanche :**

Boulevard Hubert Delisle dans sa portion comprise entre la rue Luthuli et le Rue Luc Donat.
L'espace Salahin de la Ravine Blanche situé entre le boulevard Hubert Delisle et l'océan

➤ **Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris :**

Parking situé rue Général de Gaulle à côté du collège de la Ravine des Cabris

➤ **Le marché aux fleurs**

Placette située sur le parking dans l'angle des rues Isautier et four à chaux

Typologie des marchés

MARCHE MARCHE FORAIN		MARCHE AUX FLEURS	MARCHE DE LA RAVINE DES CABRIS
SECTEUR D'ACTIVITE	Agroalimentaire Artisanat	Marché 100 % producteurs, dédié à la vente de fleurs, plantes vertes et ornementales.	Alimentaire

LE MARCHE FORAIN DE LA RAVINE BLANCHE



A) DONNEES GENERALES

📍 Localisation, jour et heures de marché :

Le marché forain se déroule chaque samedi de 5h à 12h00 sur le boulevard Hubert Delisle entre les rues Luc Donat et Luthuli. Pour permettre l'accueil du public, plusieurs parkings jouxtent le marché forain.

📍 Nombre d'emplacements disponibles sur le marché

Le marché compte environ 560 emplacements dédiés aux forains. La répartition des emplacements est organisée par catégories de surfaces et synthétisées au tableau ci-après :

Surface	Nombres
2 ml	24
3 ml	464
4 ml	62
Associatif	10

Certains emplacements ne trouvent pas preneurs du fait de leur localisation en zone non achalandée.

📍 Tarifs et droits de places :

Les tarifs pour l'année 2022 ont fait l'objet d'une révision intervenue avec la mise en place d'un nouveau règlement intérieur. Il a ainsi été déterminé 3 catégories de statuts et des tarifs associés :

ABONNÉS		
EMPLACEMENT	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	40 €	120 €
3 ml	55 €	165 €
4 ml	75 €	225 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	100 €	300 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	160 €	480 €

SAISONNIERS			
EMPLACEMENT	JOURNALIER	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	10 €	43 €	129 €
3 ml	15 €	65 €	195 €
4 ml	20 €	87 €	261 €

Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	27 €	117 €	351 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	41 €	177 €	531 €

OCCASIONNELS	
EMPLACEMENT	JOURNALIER
2 ml	10 €
3 ml	15 €
4 ml	20 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	27 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	41 €

Le nouveau règlement intérieur des marchés de plein air et les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 ont fait l'objet d'une validation en Conseil Municipal le 15 novembre 2021 (cf délibérations en annexes).

✚ Nombre de contrats souscrits abonnés/saisonniers

369 contrats ont été souscrits au cours de l'année 2022 dont :

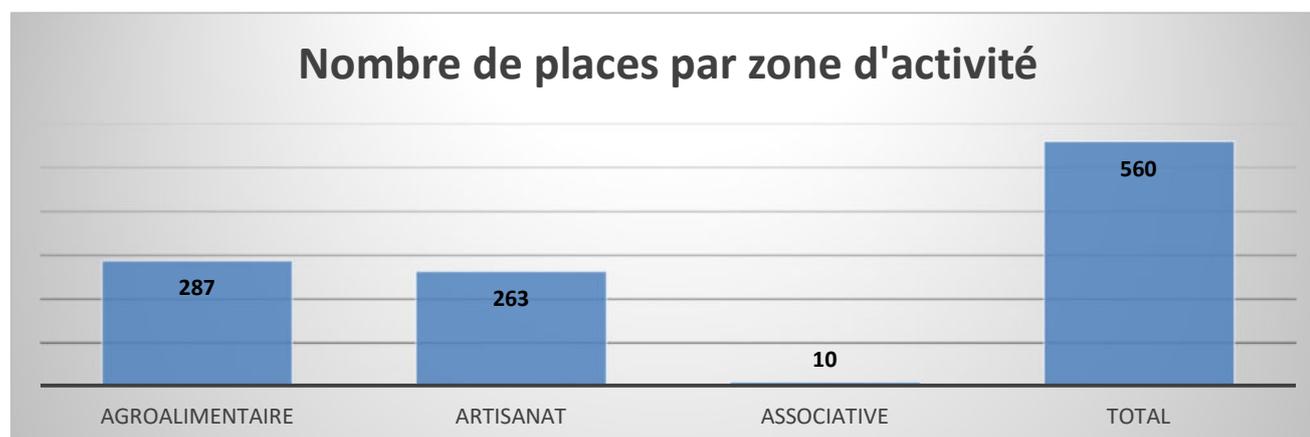
- 177 sous le statut d'abonné
- 192 sous le statut de saisonnier

✚ Nombre d'emplacements attribué en 2022

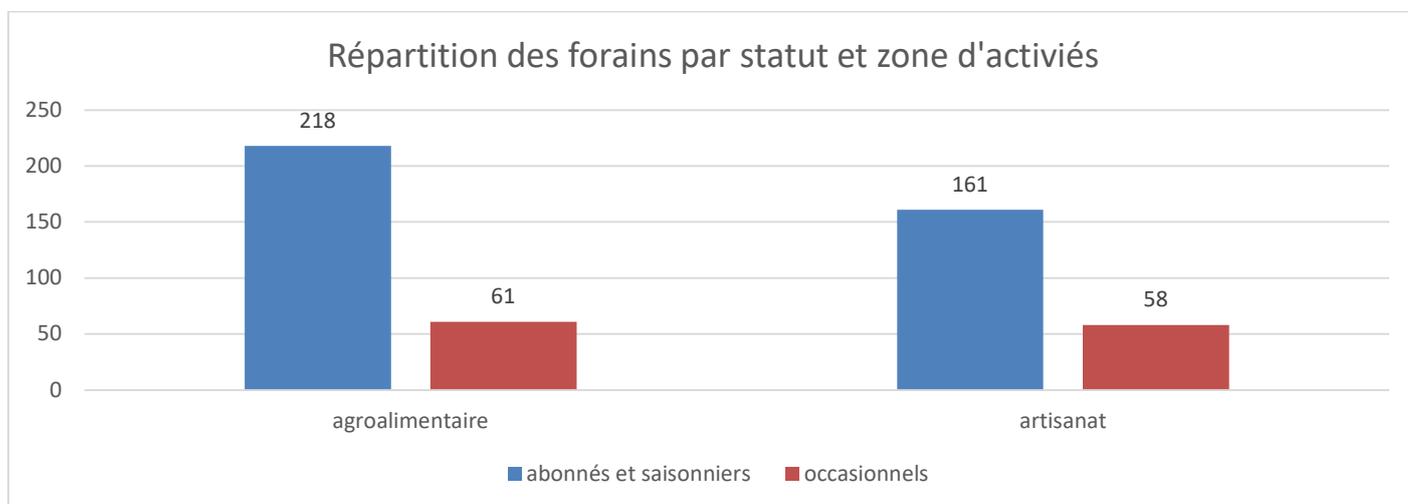
Le marché forain faisant l'objet d'une saturation importante, aucune nouvelle attribution d'emplacements n'est intervenue en 2022.

✚ Organisation du marché forain par zone d'activité

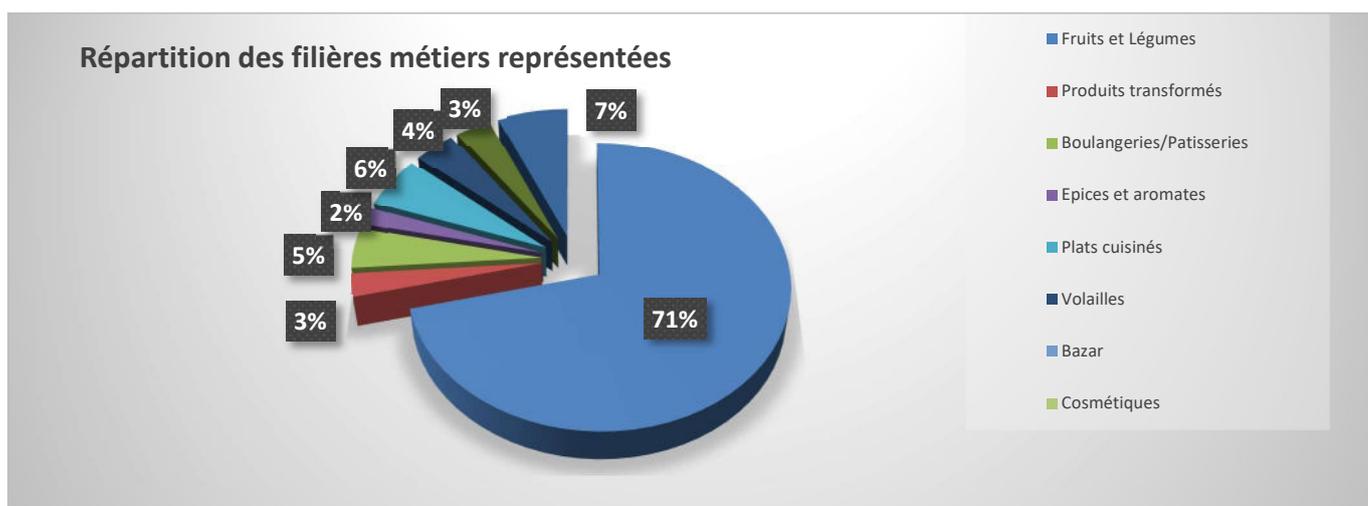
Le découpage sectoriel du marché forain est établi en 3 zones d'activités distinctes :



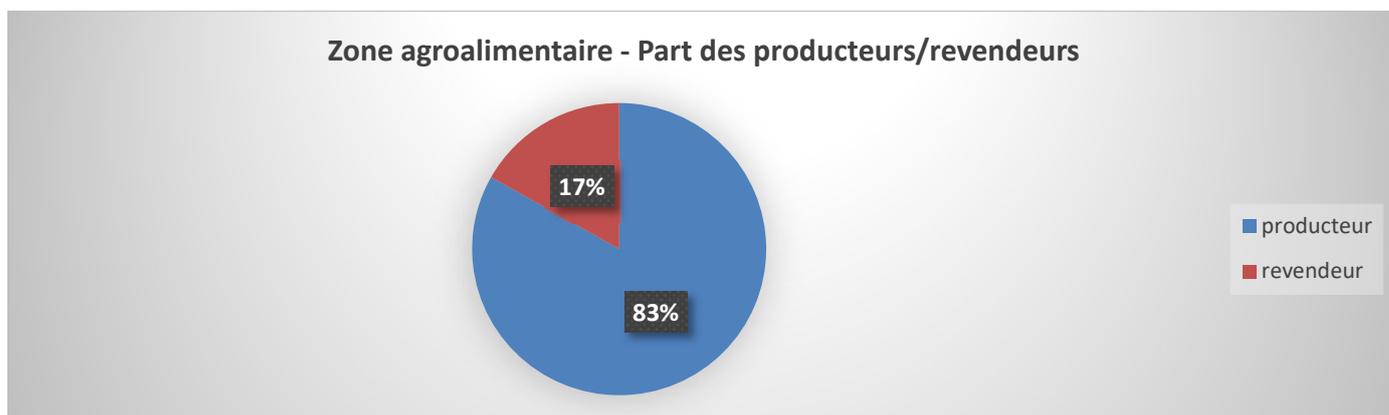
🚩 Nombre de forains par zone d'activité et statut



🚩 Répartition des forains par filières métiers représentées



🚩 Part forains producteurs et revendeurs en agroalimentaire

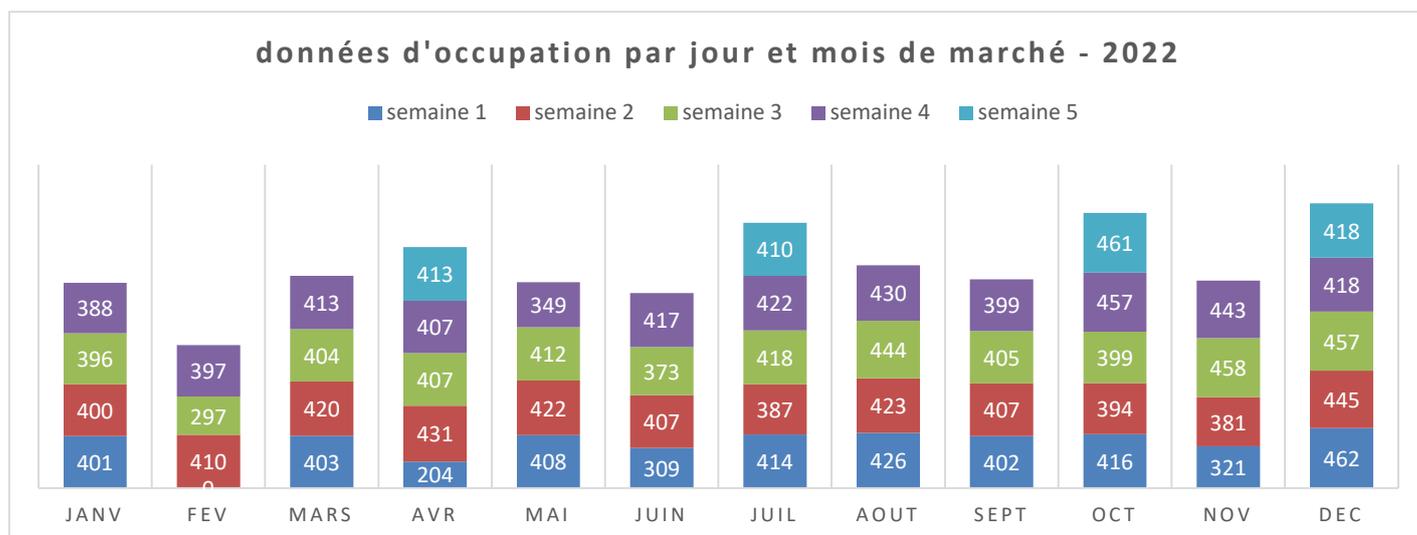


COMMENTAIRES :

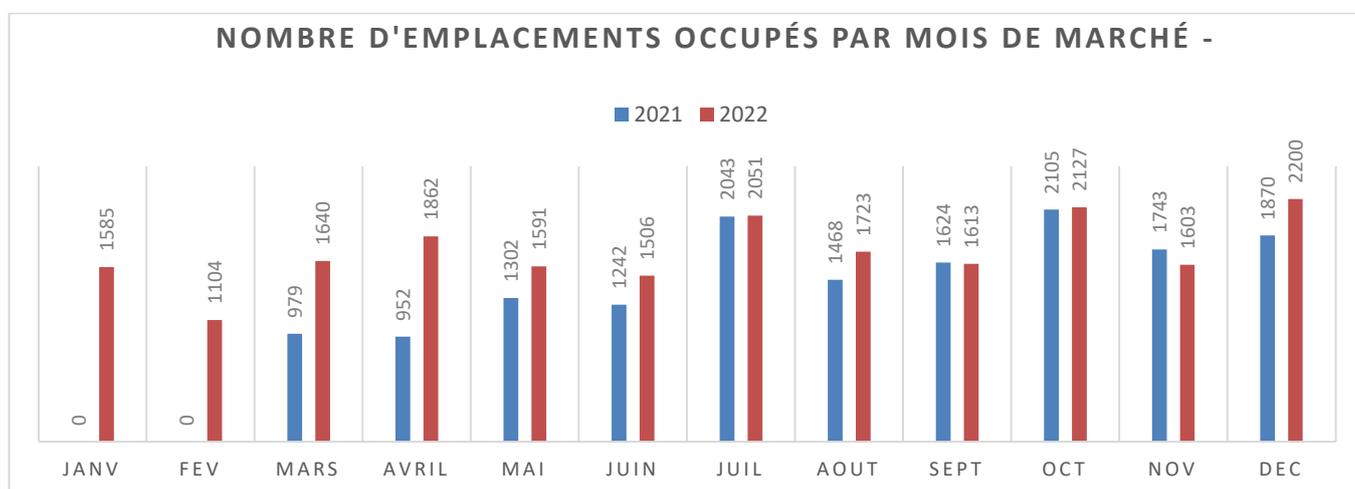
Le marché reste proportionnellement équilibré en termes d'emplacements entre la zone agroalimentaire et artisanale. De nombreux emplacements demeurent toujours « inoccupés » ou « inexploitable » (une cinquantaine environ), en raison du périmètre géographique dans lequel ils se situent (absence de fréquentation de la clientèle, exposition aux aléas climatiques). Le marché est diversifié avec une large gamme de filières représentées. Il est à forte prédominance alimentaire, avec une forte proportion de forains producteurs. La vente de fruits et légumes représente l'activité la plus importante du marché permettant à la filière agricole de maintenir un débouché important dans la distribution de ses produits. La clientèle semble plébisciter le marché pour ses besoins d'approvisionnement en produits frais. Le marché est un lieu attractif pour les forains qui sont nombreux à solliciter un emplacement fixe. Les demandes sont complexes à satisfaire compte tenu de la saturation du site et d'une impossibilité d'extension.

B) DONNEES D'OCCUPATION

📊 Relevé d'occupation du marché pour l'année 2022 (en nombre d'emplacements)

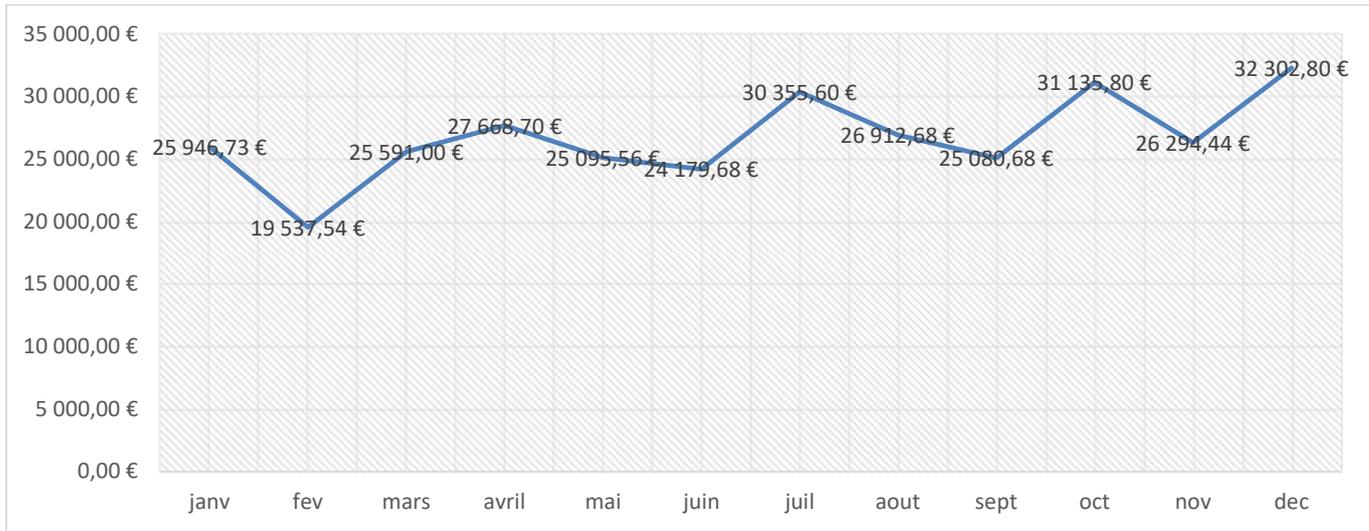


📊 Données comparatives 2021 VS 2022

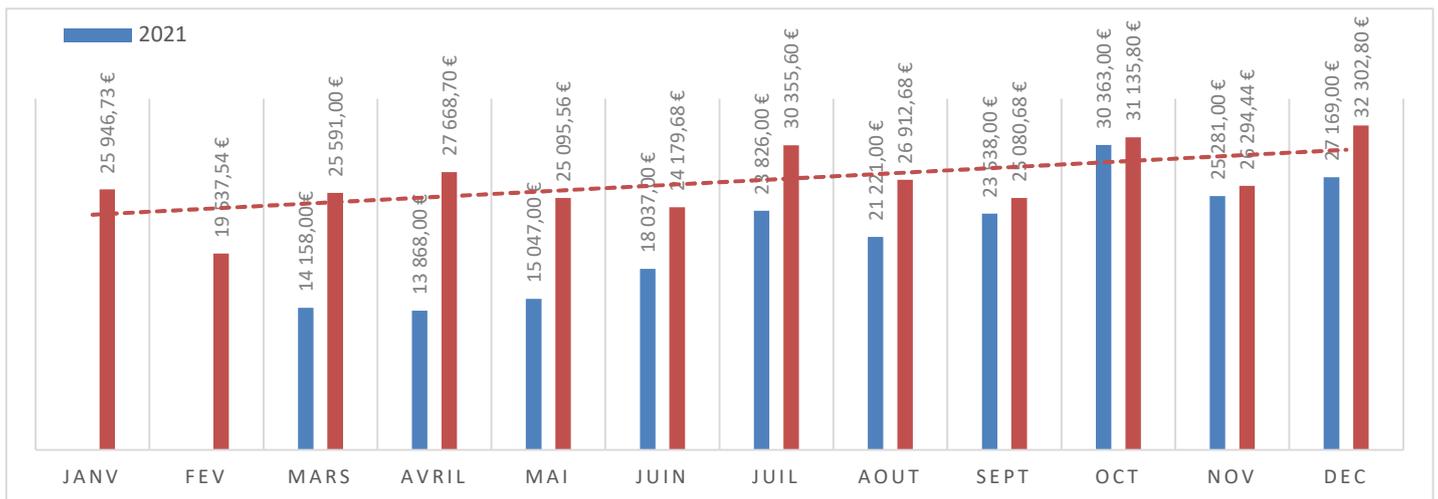


Redevances perçues

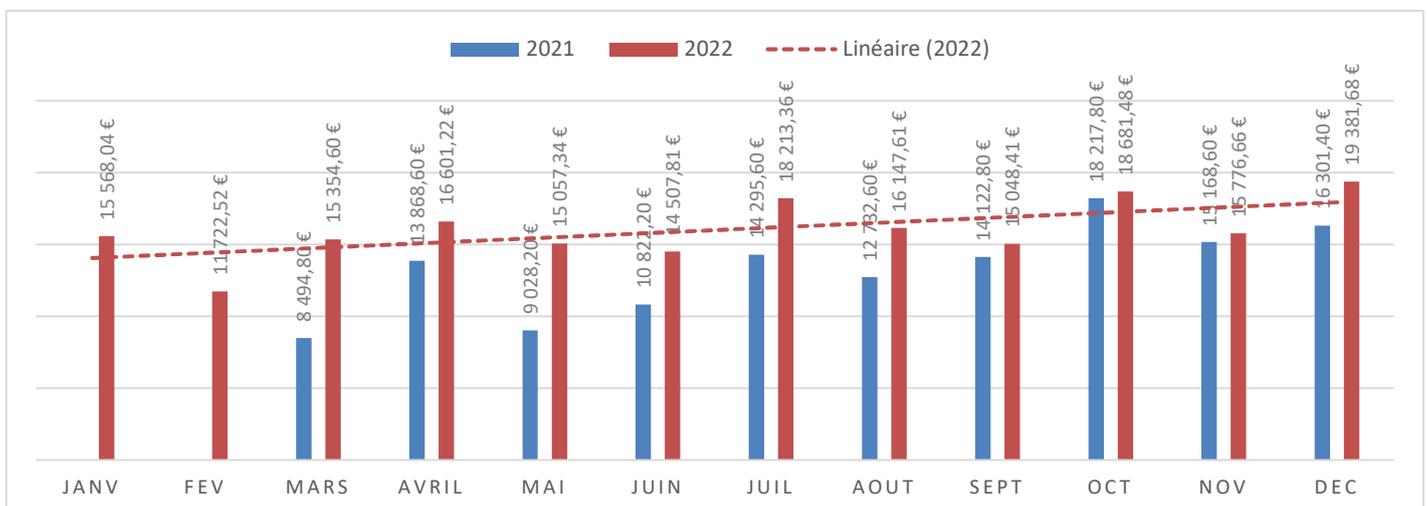
Relevé et évolution des redevances perçues en 2022



Données comparatives mensuelles des redevances perçues 2021 vs 2022



Rémunération versée au délégué – données 2021 vs 2022



COMMENTAIRE :

COMMENTAIRE :

Les chiffres d'occupations relevés permettent d'entrevoir une reprise plus significative de l'activité du marché forain en 2022 comparativement à 2021.

Les redevances perçues sur le marché forain augmentent sur l'exercice concerné, passant d'environ 212 500 € à 320 100 €. La rémunération versée à la SPL OPUS augmente dans les mêmes proportions. Ces chiffres doivent être interprétés en tenant compte de deux indicateurs importants : *un fonctionnement en année pleine et une fin de période de crise sanitaire.*

Sur l'exercice en revue, le marché a par ailleurs été impacté de quelques faits marquants :

- *passage du cyclone Batsirai en février 2022 qui a engendré des pertes importantes pour le secteur de l'agriculture*
- *plusieurs évènements sur le site SALAHIN sont venus bouleverser le fonctionnement et la fréquentation du marché :*
 - FESTIPARK du 01/03/2022 au 30/03/2022
 - FESTIPARK du 25/07/2022 au 19/08/2022
 - SAKIFO du 28/05/2023 au 04/06/2023



Le marché aux fleurs

C) DONNEES GENERALES

Localisation, jour et heures de marché

Le marché aux fleurs se déroulent chaque mercredi de 6h à 11h sur la placette située sur le parking dans l'angle des rues Isautier et four à chaux. Il s'agit d'un marché 100 % producteurs, dédié à la vente de fleurs, plantes vertes et ornementales.

Nombre d'emplacements

Le marché aux fleurs compte une vingtaine d'emplacements de 9 m².

Tarifs des droits de place :

Le tarif des droits de place est fixé au prix journalier 15 € les 9 m², arrêté par délibération du Conseil Municipal.

Nombre d'abonnements souscrits

Le principe de l'abonnement ne s'applique pas au marché aux fleurs compte tenu de sa faible capacité.

Nombre de forains en 2022

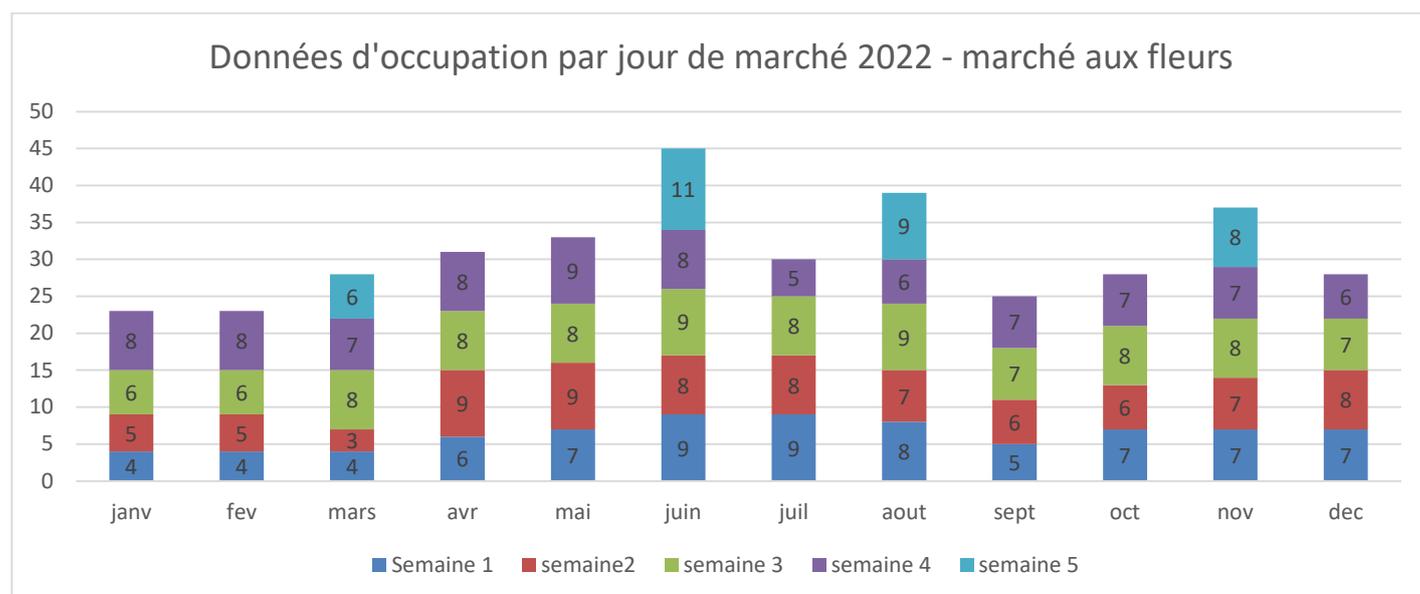
Il n'y a pas eu de variation significative du nombre de forains en 2022. Les chiffres répertoriés restent quasi identiques.

Organisation du marché forain par zone d'activité

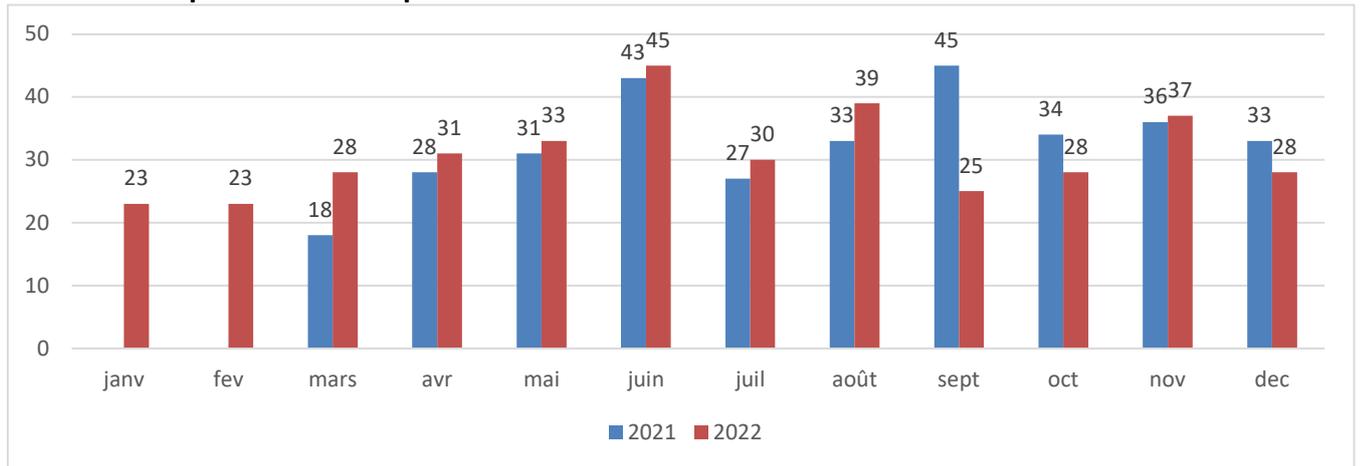
Le marché aux fleurs est dédié à une activité unique de production de plantes/fleurs et ne fait donc pas l'objet d'un découpage sectoriel.

D) DONNEES D'OCCUPATION

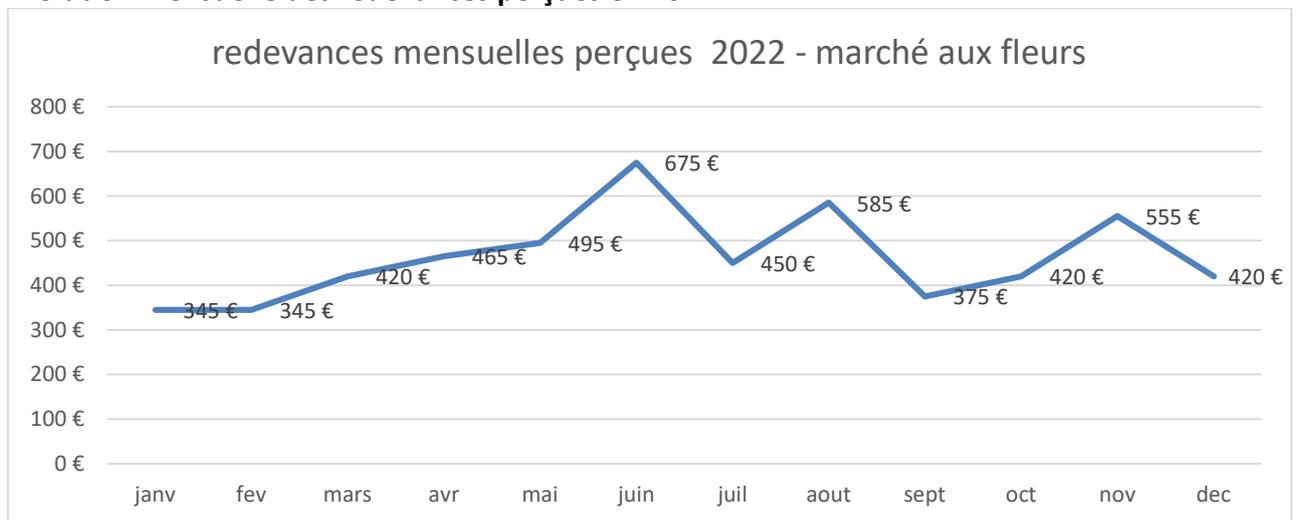
Relevé d'occupation par jour de marché en 2022



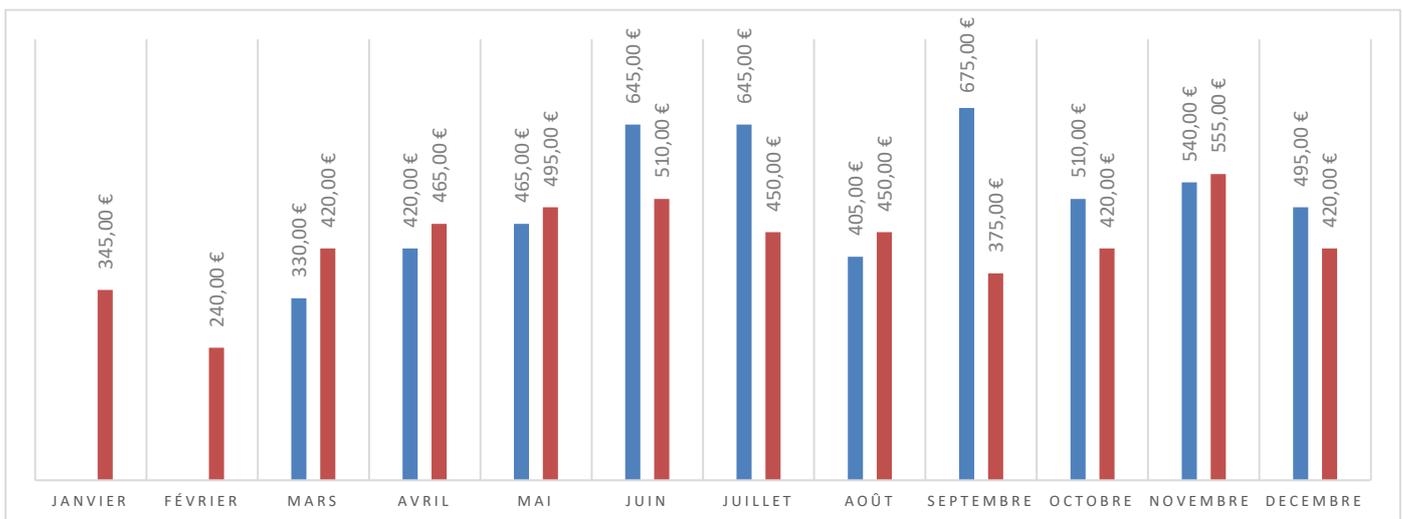
Données comparatives d'occupation 2021 VS 2022



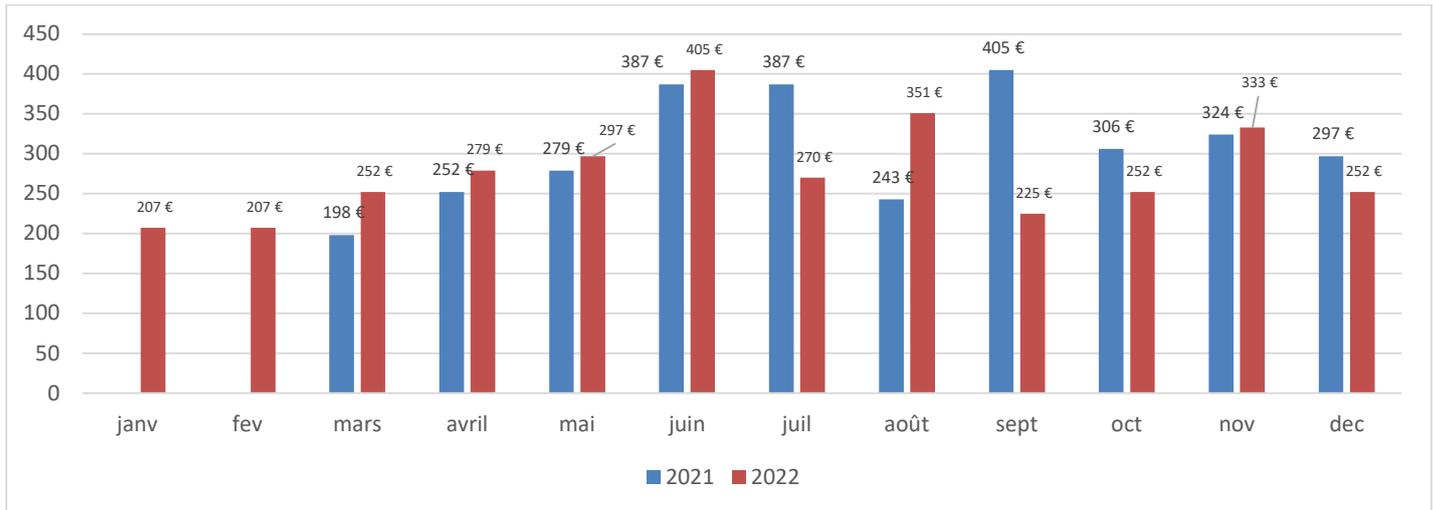
Evolution mensuelle des redevances perçues en 2022



Données comparatives des redevances perçues en 2021 et 2022



Données comparatives part versée au délégataire 2021 VS 2022



COMMENTAIRE :

Les redevances perçues sur le marché aux fleurs s'établissent à 3330 € pour l'exercice contre 3078 € en 2021. Elles augmentent sensiblement mais les chiffres doivent être interprétés en tenant compte plusieurs indicateurs :

- un fonctionnement en année pleine
- fin de période de crise sanitaire
- déplacement du marché aux fleurs
- une clientèle habituée sur le site

Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris



E) DONNEES GENERALES

Localisation, jour et heures de marché

Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris a démarré le 12 octobre 2022 à raison d'un mercredi par mois. Le marché alimentaire se déroule sur la place du parking du général de gaulle sur les créneaux horaires 16h00 – 20h00.

Depuis le mois de décembre 2022, et sur demande des forains, sa périodicité a été étendue à 2 mercredis par mois.

Nombre d'emplacements

Le marché alimentaire compte environ une cinquantaine de places.

Tarifs des droits de place :

Le tarif des droits de place est fixé suivant délibération du Conseil Municipal, comme suit :

3 mètres x 3 mètres	Camion remorque inférieur à 5 mètres linéaires	Camion remorque supérieur à 5 mètres linéaires
15,00 €	27,00 €	41,00 €

Nombre de contrats souscrits et emplacements attribués en 2022

50 contrats ont été souscrits en 2022 sur le marché alimentaire.

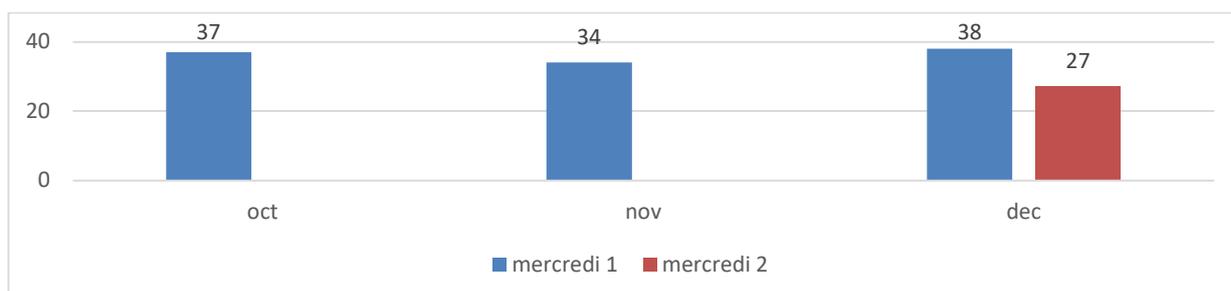
Organisation du marché forain par zone d'activité

Le marché est essentiellement un marché alimentaire avec une large gamme de produits proposés :

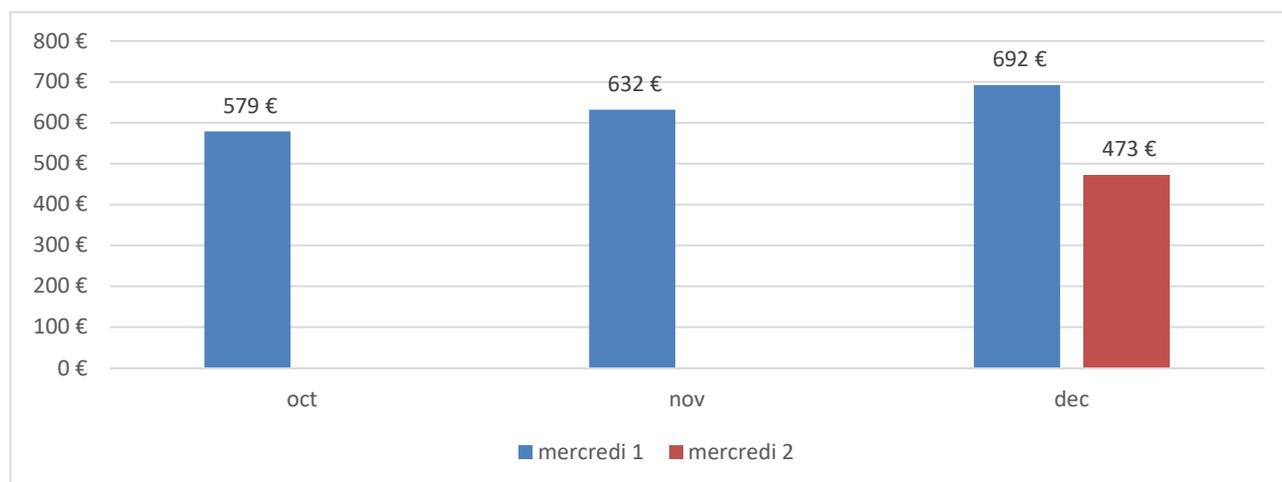
- ventes de légumes frais
- vente de pâtisseries
- plats cuisinés
- spécialités locales : samoussas, bonbons piments, piments farcis...
- épices et aromates
- glaces artisanales
- sirop, confitures,
- rôtisserie
- charcuterie et viandes fraîches

F) DONNEES D'ACTIVITE

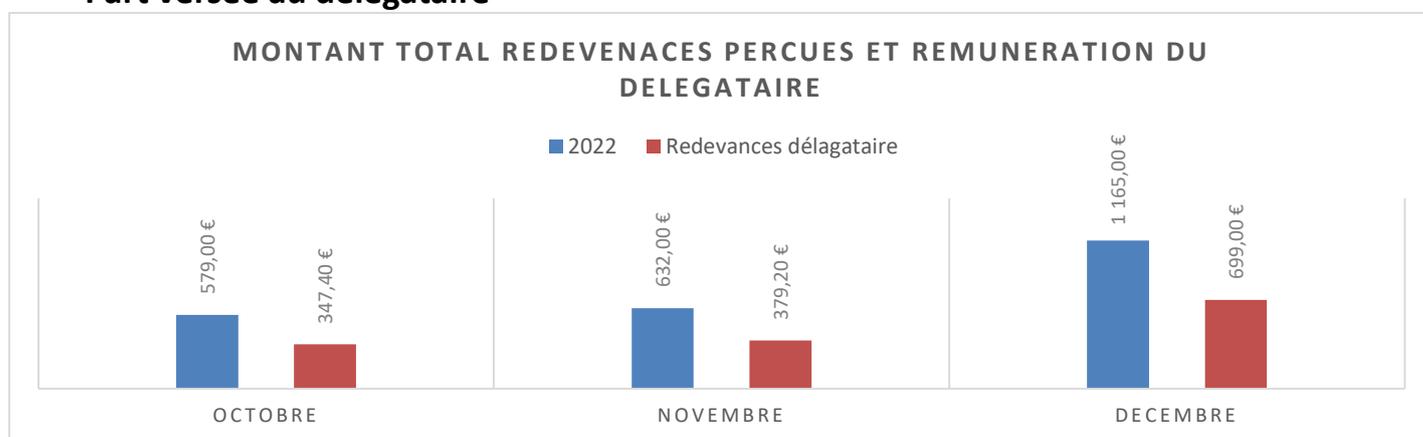
Relevé occupations annuelles



Redevance annuelles perçues



Part versée au délégataire



COMMENTAIRES

Le marché de la ravine des cabris était inscrit comme une clause obligatoire au contrat de prestations de services intégrées. Son implantation a été longtemps attendue par la population du secteur. Après une période de démarrage qui a connu un fort engouement sur les premiers mercredis, une baisse de fréquentation a commencé à être constatée sur le 2nd mercredi de décembre 2022.

Il sera nécessaire d'étudier les chiffres du 1^{er} semestre 2023 et de réfléchir aux solutions et perspectives à envisager pour maintenir ce marché à flot. Sa délocalisation vers une zone davantage fréquentée et surtout accessible lui redonnerait tout son dimensionnement et contribuerait indéniablement à la dynamisation de la vie économique du quartier de la Ravine des Cabris.

VI - Effectifs et qualification du personnel

Liste du personnel affecté :

Le personnel affecté au service des marchés de plein air est réparti comme suit :

- 1 régisseur placier – responsable de service à 65 % de temps
- 1 mandataire placier – suppléant du régisseur à 20 % de temps
- 2 placiers à 20 % de temps
- 2 agents techniques 20 % de temps pour la tenue des barrières

Le service des marchés de plein air est à forte proportion masculine, du fait de la spécificité des missions techniques qui lui sont assignées.

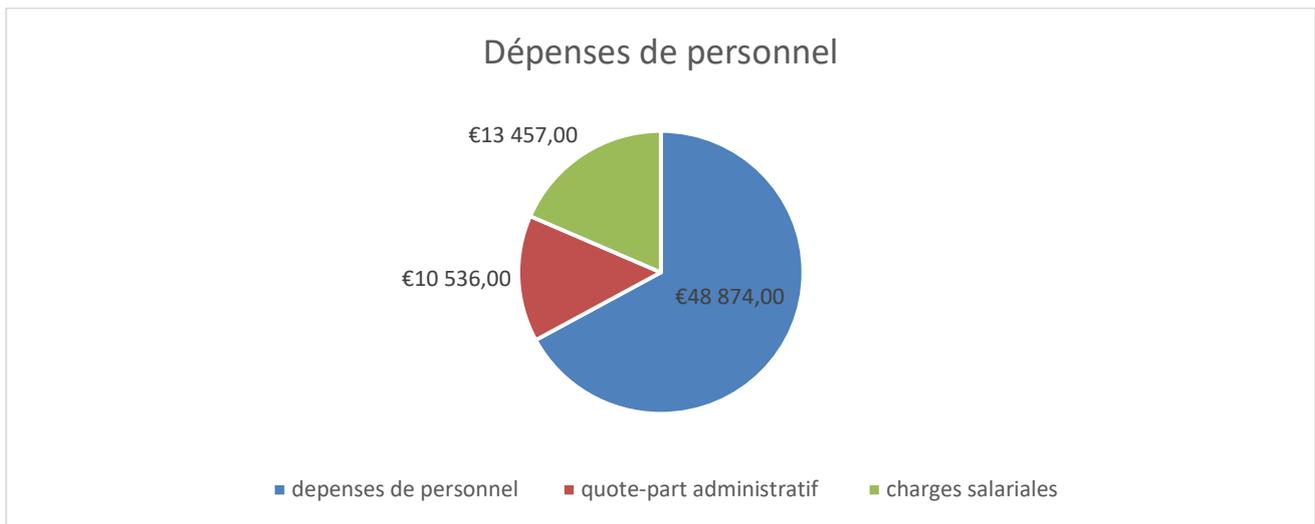
Répartition du personnel par fonction et classification

EQUIPE REGISSEURS-PLACIERS		
Agent	Fonction	Statut
DIJOUX Samuel	Régisseur principal – responsable de service	CDI
PAYET Aurélie	Mandataire placier	CDI
PAYET Sébastien	Placier	CDI
VIRAPIN Stéphane	Placier	CDI
EQUIPE TECHNIQUE		
Tenue barrières	2 agents à temps partiel (équipes roulantes)	CDI

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les frais de rémunération directement supportés par la SPL OPUS et se décomposant comme suit :

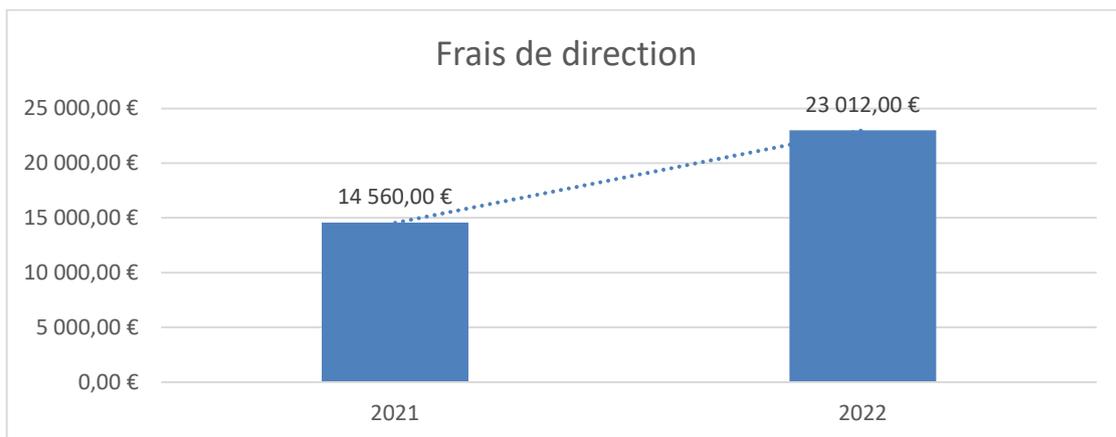
- des salaires annuels versés aux personnels de la SPL OPUS intégrant le paiement des heures supplémentaires des équipes à mobiliser (travail en horaire décalé, horaire de matinal et/ou de nuit, jour férié etc..)
- des primes annuelles versées aux agents
- des charges et cotisations salariales
- des frais de siège qui correspondent aux frais généraux d'administration, répartis en tenant compte à la fois du chiffre d'affaires et du personnel administratif affecté à la gestion du contrat du port.



Remboursement de la quote-part des frais de rémunération des équipes de direction

Ces dépenses se décomposent du remboursement à la Ville et au CCAS de St Pierre d'une quote-part des salaires annuels des personnels cadres intervenant respectivement sur les fonctions de direction et de pilotage administratifs et financiers des différents contrats gérés par la SPL OPUS.

Elles évoluent essentiellement du fait de la revalorisation du temps de mise à disposition des équipes dédiées.



En traitement comptable, ces dépenses de remboursement de salaires sont comptabilisées à la section « Autres Achats et Charges Externes » et ne sont donc pas affectées aux dépenses directes de personnel.

VII - Aménagements effectués

Il n'y a pas eu d'aménagements ou de travaux effectués sur les différents marchés au cours de l'année 2022.

VIII- Communication et promotion des marchés de plein air

Gestion du site internet

Suite à son déploiement en août 2021, le site internet est actualisé au fil de l'eau selon les nouvelles informations à transmettre au grand public et aux forains.

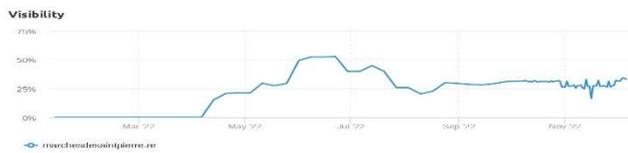
Elles ont notamment porté en 2022 sur : le nouveau règlement intérieur, les nouveaux tarifs



Quelques données de présentation concernant la fréquentation du site internet. Un référencement du site www.marchesdesaintpierre.re a été effectué pour une meilleure visibilité au grand public.

Suivi de position : Vue d'ensemble (organic)

Tracking URL: marchesdesaintpierre.re
Appareil et lieu: Desktop, Saint-Pierre, Reunion (Google)
Type de rapport: Organic
Type de volume: National
Période: janv. 12 - déc. 05, 2022
Pack local: oui
Hotels pack: oui



Répartition du classement

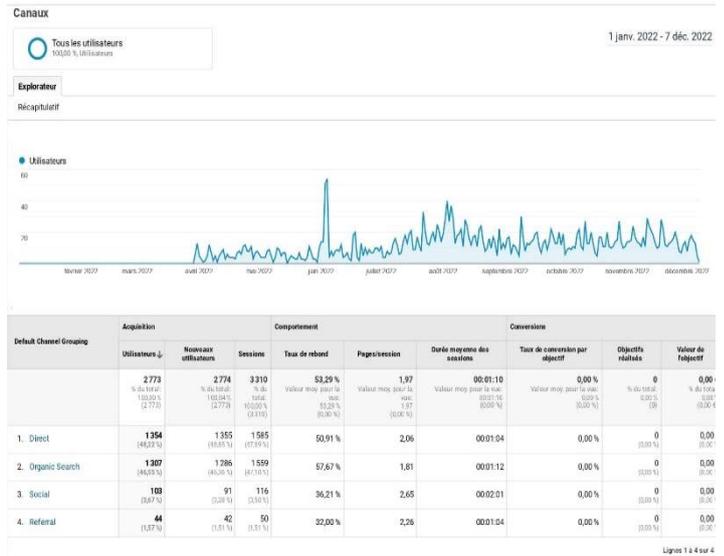
Domaine	Visibilité	Modifier
marchesdesaintpierre.re	32,95%	32,95%

Classé dans le Top 3

Domaine	Mots clés	Nouveaux	En progression	Perdus	En régression
marchesdesaintpierre.re	0	0	0	0	0

Classé dans le Top 10

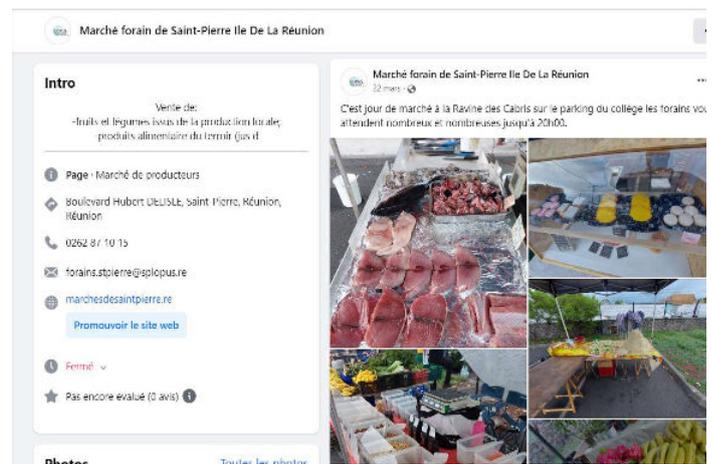
Domaine	Mots clés	Nouveaux	En progression	Perdus	En régression
marchesdesaintpierre.re	10	10	10	0	0



Page Facebook

Les réseaux sociaux sont devenus un moyen de communication incontournable. La page Facebook dédiée aux marchés a permis la publication de nombreuses informations à destination des professionnels et de la population. Les usagers ont également la possibilité de solliciter des informations en temps réel par Messenger, qui portent en grande partie sur des demandes de dossiers ou encore d'horaires d'ouverture.

La page Facebook est également l'occasion de mettre à l'honneur les forains et faire connaître leurs produits et activités.



IX - Perspectives 2023

Sur les aspects techniques et fonctionnels :

- Proposition à la Ville d'une révision de la composition de la commission consultative, notamment sur la représentativité du monde des forains, par appel à candidature.
- Réflexion sur la délocalisation du marché alimentaire de la ravine des cabris
- Développement du partenariat avec Destination Sud Réunion pour des périodes d'animation dédiées du marché forain de la ravine blanche à des temps forts du calendrier
- Réflexion avec la Ville sur les aménagements à réaliser pour optimiser les emplacements non exploités sur le marché forain ainsi que la problématique de gestion des déchets.

Sur les aspects administratifs / organisationnels :

- Migration du logiciel de gestion des droits de place : des investissements devront être réalisés en 2023. Les matériels actuels utilisés pour la perception des redevances des droits de place ne font plus l'objet d'une maintenance par le prestataire et imposera la migration vers une solution évolutive du logiciel.
- Réorganisation administrative du service par le déploiement d'une procédure en tout dématérialisée en vue d'une meilleure qualité de service aux forains.

X - Compte rendu financier 2022

▪ Le résultat d'exploitation

DESIGNATION	REEL 2021
Chiffre d'affaires	-196 468 €
Autres produits	-767 €
Produits d'exploitation	-197 235 €
Coûts directs	101 209 €
Marge brute	96 026 €
Autres Achats et Charges Externes	42 228 €
Impôts et taxes	944 €
Personnel	72 868 €
Autres charges	1 393 €
Impôt sur bénéfice	0 €
Résultat	-21 407 €

1 – Chiffres d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires de la SPL OPUS concernant les marchés de plein air est constitué uniquement du produit des prestations de services versées par la Ville pour l'exécution du contrat. En 2022, il s'établit à hauteur de 196 468 € contre 136 323 € en 2021, soit + 44%. Une augmentation intervenant essentiellement sous l'effet des indicateurs suivants :

- *gestion du contrat en année pleine, contrairement au 1^{er} exercice exécuté sur 10 mois d'activité ;*
- *fin de la période de crise sanitaire*
- *révision tarifaire des droits de place qui a permis de réajuster de manière plus équitable les redevances attendues.*

2 – Autres produits

Ce poste correspond à la quote-part des produits divers de gestion courante de la SPL OPUS affecté au contrat des marchés de plein air.

3 – Coûts directs

Ce poste concerne les consommables et frais directs confiés à des tiers pour l'entretien des marchés. Il s'établit pour 2022 à 101 209 € contre 68 667 € en 2021, soit + de 47 %. Ce poste est principalement constitué des coûts liés au nettoyage du marché forain assuré par la société NICOLLIN via un contrat de prestation (marché public).

4 – Autres Achats et Charges Externes

Ce poste d'un coût global de 42 228 € est principalement composé de :

- De la quote part des frais de siège
- Des frais bancaires et assimilés
- Du remboursement de la quote-part des frais de personnel extérieur intervenant sur le pilotage administratif du service
- Des dépenses de téléphonie
- Des dépenses informatiques

Il augmente comparativement à 2021, de + 10 000 €, tenant d'une part à des dépenses en année pleine, et essentiellement sur :

- les postes informatiques + 4000 €,
- l'évolution des mesures réglementaires impactant la quote-part des frais administratifs (revalorisation des salaires sur inflation)

5 – Impôts et taxes

Ce poste correspond à la quote part des frais de taxe d'apprentissage, taxe de formation, CFE, TVS, et CVAE.

6 – Charges personnel

Ce poste correspond au montant des salaires payés au personnel intervenant sur le contrat des marchés de plein air. Les effectifs sont directement salariés de la SPL OPUS. Le poste tient compte du montant des rémunérations desservies et du paiement des heures supplémentaires qu'impose la gestion du marché forain du samedi notamment.

7 – Impôts sur bénéfice

Pas d'impôt sur l'exercice.

Résultat de l'exercice : - 21 407 €

CONCLUSION

Le résultat a été résorbé de plus de moitié sur l'exercice 2022, passant de – 59 000 € à – 21 407 €. La 1^{ère} année de gestion a nécessité des moyens humains importants pour une prise en charge rapide et efficace du contrat intervenue en mars 2021. Sur l'année 2022, ce poste de dépenses a été réduit et une réorganisation des modes d'intervention des équipes a été mise en place.

Le marché forain est l'activité la plus importante dans la gestion du contrat, il génère toujours malgré les efforts entrepris, un nombre d'heures supplémentaires de travail considérable qu'il faut bien rémunérer. De même, les coûts directs liés à l'exploitation du marché sont conséquents, et la SPL OPUS ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour réduire ce poste de dépenses, qui s'est vu par ailleurs greffer d'une taxe supplémentaire versée à la société ILEVA pour la compétence des déchets. Des discussions seront engagées avec la Ville en 2023 sur une éventuelle révision des conditions tarifaires du contrat, d'autant que la situation à venir ne laisse augurer d'amélioration. La question de la délocalisation du marché alimentaire sera également à l'ordre du jour, celui-ci connaissant une perte d'engouement tant du côté des forains, que de la population.